

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00828  
Numéro SIREN : 400 461 950  
Nom ou dénomination : SFR FIBRE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2022 sous le numéro de dépôt 10410

**SFR FIBRE SAS**  
Société par actions simplifiée au capital de 78.919.817,50 euros  
Siège social : 10 rue Albert Einstein – 77420 Champs-sur-Marne  
400 461 950 RCS Meaux

(la « Société »)

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 24 AOÛT 2022**

---

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt-quatre août,  
A 19h05,

La société **YPSO FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 74.707.200 euros, dont le siège social est situé 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 484 348 131, représentée par Monsieur Mathieu Cocq en qualité de Président,

Agissant en qualité d'associé unique (l' « **Associé Unique** »), propriétaire de la totalité des 517.507 actions composant le capital social de la Société,

Et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission de M. Grégory Rabuel ;
- les statuts de la Société.

Déclare être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation démission du Président de la Société ;
- Nomination d'un nouveau Président, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique **prend** acte de la démission, avec effet à la date des présentes, de Monsieur Grégory Rabuel de ses fonctions de Président de la Société, et le remercie de sa collaboration durant l'exercice de leur mandat et lui donne quitus de sa gestion au titre de l'exercice en cours.

Conformément à l'article 11.3 des statuts de la Société, l'Associé Unique **renonce** à l'application d'un préavis et **constate** la démission de Monsieur Grégory Rabuel avec effet à la date des présentes.

**DEUXIEME DECISION**

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique **décide** de nommer, en qualité de Président, avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée, Monsieur Mathieu Cocq, de nationalité Française, né le 1<sup>er</sup> février 1975 à Béthune, exerçant son activité professionnelle au 16, rue du General Alain de Boissieu, 75015 Paris.

M. Mathieu Cocq a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'Associé Unique **décide** que M. Mathieu Cocq disposera des pouvoirs les plus étendus, conformément à la Loi et aux statuts de la Société, pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Par ailleurs, l'Associé Unique **décide** que le Président ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat mais aura droit, sur justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation.

### **TROISIEME DECISION**

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légalement requises, notamment de publicité et de dépôt.

\* \*  
\*

*[Signature sur la page suivante]*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



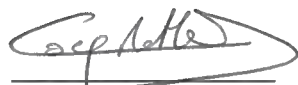
---

**YPSO FRANCE**

*Associé Unique*

*Représenté par Mathieu Cocq*

Bon pour acceptation des fonctions de Président



---

**M. Mathieu Cocq**